

# SICTOM DU GUIERS

Syndicat mixte Interdépartemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Guiers

## COMPTE RENDU

### Réunion du Conseil syndical du 21 octobre 2010 à 18h30

Désignation du secrétaire de séance .....M. BAVUZ.....

#### ◆ **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 AVRIL 2010**

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance 22 avril 2010.

*Signature du registre des délibérations*

#### ◆ **ADMINISTRATION GENERALE**

##### **1. Règlement intérieur du personnel (DELIBERATION)**

Un travail collaboratif avec le SIEGA et le SIAGA a permis d'élaborer un règlement intérieur du personnel commun. Il précise l'ensemble des règles de vie au sein de la collectivité. Chaque employé pourra se référer à ce règlement en cas de contestation.

Celui-ci fixe les règles de vie de la collectivité :

- Les temps de présence dans la collectivité;
- Les temps d'absence dans la collectivité ;
- L'utilisation des locaux et du matériel ;
- Les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Les règles de vie dans la collectivité ;
- La gestion du personnel ;
- La discipline ;

>>>> *M. le président fait la lecture du règlement que vous avez reçu par courrier.*

**Question de M. GIRARD :** *Concernant le paragraphe sur l'alcool, il conviendrait de modifier l'article de loi qui n'est plus à jour. De plus sur la question de la sécurité, l'utilisation des EPI n'est pas très détaillée et pourrait être complétée. Par ailleurs l'article 45 sur le harcèlement moral mériterait d'être complété par la définition du harcèlement qui est faite dans le code du travail.*

Par ailleurs, la référence à la convention collective n'est pas mentionnée. Ce règlement est une bonne base pour les agents, et de surcroît très complet.

**M. Pagniez** : précise que ces éléments seront pris en compte dans le règlement intérieur du personnel.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le règlement intérieur du personnel du SICTOM.

## 2. Mise en place d'une prime de fin d'année sous forme de chèque cadeau (DELIBERATION)

Le règlement intérieur propose la mise en place de primes de fin d'année sous forme de chèques cadeaux.

>>>> M. le président fait la lecture de l'article 49 du règlement intérieur du personnel.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la mise en place de primes sous forme de chèques cadeaux.

## 3. Ajout de délégués supplémentaires aux commissions (DELIBERATION)

Suite à la volonté de certains élus de participer aux commissions mises en place au sein du SICTOM, une délibération est présentée pour valider ces nouvelles participations.

*ELECTION des membres :*

	<b>COMPOST</b>	<b>DECHETTERIES</b>	<b>COLLECTES</b>	<b>FINANCES</b>
<b>1</b>	<i>Christian MALJOURNAL (Président de la commission)</i>	<i>Christian MALJOURNAL (Président de la commission)</i>	<i>Mise en place reportée</i>	<i>Christian MALJOURNAL (Président de la commission)</i>
<b>2</b>	<i>Isabel MUSY</i>	<i>Joël PRIMARD</i>		<i>Denis GUILLET</i>
<b>3</b>	<i>Sébastien GUEUGNOT</i>	<i>Stéphane NOEL</i>		<i>Yves CLAUZON</i>
<b>4</b>	<i>Gérard BLONDON</i>	<i>Laurence FINET-GIRARD</i>		<i>Michel BAVUZ</i>
<b>5</b>	<i>Elie DELPHIN-POULAT</i>	<i>Daniel BARRAL</i>		<i>Jean PAGNIEZ (membre de droit)</i>
<b>6</b>	<i>Michel PERRIER-ROSSET</i>	<i>Jean PAGNIEZ (membre de droit)</i>		
<b>7</b>	<i>Jean PAGNIEZ (membre de droit)</i>			
<b>8</b>	<b><i>Pierre PERROD*</i></b>			
<b>9</b>	<b><i>Serge REVEL*</i></b>			
<b>10</b>	<b><i>Jean François PILAUD TIRARD*</i></b>			

\*en gras les nouvelles inscriptions.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le complément des commissions comme défini en gras ci-dessus.

#### 4. Délégation de signature (DELIBERATION)

Afin de valider les conventions de redevance spéciale, il convient de délibérer sur une délégation de signature au Président (demande de la préfecture), car les délégations signées au moment de la mise en place du conseil syndical en 2008 concernent uniquement les marchés à procédures adaptées et les contrats d'assurance.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la délégation de signature au Président concernant la signature des conventions de redevance spéciale.

#### 5. Règlement d'appel d'offre pour les procédures adaptées (DELIBERATION)

Par un arrêt du 10 février 2010 (CE, 10 février 2010, M.P., n° 329100), le Conseil d'Etat a annulé les dispositions du décret du 19 décembre 2008 portant de 4 000€ à 20 000€ le seuil des marchés publics dispensés de publicité et de mise en concurrence préalable.

Monsieur le Président propose donc de modifier le règlement intérieur de consultation du SICTOM du GUIERS tel qu'il est instauré par la délibération du 24 mars 2009, comme suit :

Estimation du montant du marché	Règlement de consultation existant		Règlement de consultation proposé		
Seuil	Publicité	Procédure de mise en concurrence	Seuil	Publicité	Procédure de mise en concurrence
0 à 20000 € HT	Pas de publicité systématique	Pas de mise en concurrence systématique	0 à 4000 € HT	Pas de publicité systématique	Pas de mise en concurrence systématique
20001 à 45000 € HT	Pas de publicité systématique	Comparaison de plusieurs offres	4001 à 45000 € HT	Affichage publicité au SICTOM	Comparaison de 3 offres minimum
45001 à 70000 € HT	Affichage publicité au SICTOM	Consultations de 3 entreprises	45001 à 90000 € HT	Affichage publicité au SICTOM + BOAMP	Comparaison de plusieurs offres
70001 à 90000 € HT	Affichage publicité au SICTOM + annonce dans un journal d'annonces légales	Consultations de 3 entreprises			

A l'unanimité, l'assemblée approuve le règlement de consultation présenté ci-dessus.

#### ◆ **PERSONNEL**

#### 6. Prolongation de la convention CAE de M. PELLISSIER pour un an (INFORMATION)

Le Pôle emploi a validé le renouvellement du poste de M. PELLISSIER en CAE pour un an, soit jusqu'au 30 juin 2011. Par ailleurs, la demande de versement de la subvention a été effectuée auprès du Conseil Général de la Savoie. Le Conseil général de l'Isère ne participant pas au financement.

## ◆ **FINANCES**

### **7. DELIBERATION Décision modificative n°1**

Présentation d'une décision modificative au budget pour permettre certains réajustements.

Monsieur PAGNIEZ, président,

Considérant que :

- La remise en état du réseau informatique s'avère nécessaire, et n'a pas été prévue au budget primitif de l'exercice 2010

Considérant que les crédits suivants ont été sous-estimés pour :

- Matériel de bureau et informatique (vidéoprojecteur)
- Colonnes d'apport volontaire

Considérant que les imputations budgétaires pour les opérations suivantes s'avèrent erronées :

- Dotations aux amortissements
- Titres annulés
- Travaux de rénovation des enrobés à Domessin

Propose une délibération modificative du budget 2010 comme suit :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre & articles	Sommes	Chapitre & articles	Sommes
En section de fonctionnement				
Dotation amortissement (erreur de calcul)	22	195 €	042 - 6811	195 €
Titres annulés (exercice antér.)	22	1 €	067 - 673	1 €
En section d'investissement				
Travaux de rénovation des déchetteries - enrobé à DOMESSIN	2135	4 306 €	2138	4 306 €
Installation informatique (remise en état du réseau informatique)	2135	1 352 €	2181	1 352 €
Matériel de bureau et informatique : vidéo projecteur	2135	598 €	2183	598 €
Colonnes d'apport volontaire	2135	5 000 €	2188	5 000 €
TOTAUX		11 452 €		11 452 €

A l'unanimité, l'assemblée approuve la Décision Modificative n°1 présentée ci-dessus.

### **8. DELIBERATION Durées d'amortissements**

Monsieur PAGNIEZ, président, rappelle que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président.

Or un certain nombre de matériel achetés en 2010, n'ont pas fait l'objet de délibération jusqu'à présent, quant à leur durée de leur amortissement.

Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
• Remise en état du réseau informatique	5 ans
• Reprises enrobés déchetterie Domessin	10 ans
• Portes déchetteries	10 ans
• Vidéoprojecteur • Ordinateur	2 ans

A l'unanimité, l'assemblée approuve les durées d'amortissements présentées ci-dessus.

## ◆ **DECHETTERIES**

### **9. Signature d'une convention avec le SICTOM de MORESTEL pour la prise en compte des déchets de la commune des Abrets (DELIBERATION)**

Suite à une rencontre avec le maire des Abrets et le SICTOM de Morestel, il a été décidé que les apports de la commune des Abrets soient facturés au SICTOM de Morestel comme c'est déjà le cas pour l'ensemble des communes de leur territoire. La commune des Abrets, en venant à la déchetterie gérée par le SICTOM du GUIERS n'était jusqu'à présent redevable d'aucune compensation pour le dépôt de leurs déchets.

Monsieur le Président propose qu'un avenant à la convention en place soit délibéré avec le SICTOM de Morestel pour gérer la facturation des dépôts.

*>>>> M. le président fait la lecture de l'avenant n°1 ci-joint.*

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'Avenant n°1 à la convention signée avec le SICTOM de Morestel.

### **10. Avenant n°1 au marché d'exploitation des déchetteries (DELIBERATION)**

Sur les déchetteries les papiers cartons sont mélangés dans une même benne et repris par la société VEOLIA.

Monsieur le Président propose qu'un avenant au marché soit délibéré afin de séparer le flux papier et carton dans l'objectif d'une meilleure valorisation des produits.

- Flux papiers (JRM) orienté vers une colonne bleue 3m<sup>3</sup> à disposer sur chacune des déchetteries
- Flux carton (1.04) seront collectés dans une benne 35m<sup>3</sup> en déchetterie

	1.02 yc frais de mise en balles	1.04 yc frais de mise en balles	Tonnages achetés	CA 1.02	CA 1.04	Ecart
févr-10	44,22€/t	48,72€/t				
mars-10	73,64€/t	83,48€/t				
avr-10	76,01€/t	83,93€/t				
mai-10	66,22€/t	74,17€/t				
juin-10	49,16€/t	54,17€/t	41,08t	2 019,49 €	2 225,30 €	205,81 €
juil-10	50,52€/t	56,07€/t	48,10t	2 430,01 €	2 696,97 €	266,96 €
août-10	57,91€/t	68,28€/t	48,88t	2 830,64 €	3 337,53 €	506,89 €
sept-10	57,98€/t	68,92€/t	47,28t	2 741,29 €	3 258,54 €	517,24 €
<b>Total</b>			<b>185,34t</b>	<b>10 021,44 €</b>	<b>11 518,33 €</b>	<b>1 496,89 €</b>

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'Avenant n°1 au marché d'exploitation des déchèteries signé avec la société VEOLIA.

## ◆ **COLLECTE**

### **11. Signature d'une convention avec la SDEI pour la collecte des déchets de la station d'épuration (DELIBERATION)**

Le SICTOM du GUIERS effectue la collecte des refus de dégrillage de la station d'épuration de Romagnieu. L'exploitant, la société SDEI, est en charge du financement du traitement de ces déchets. A ce titre il convient d'établir une convention de ramassage de ces déchets avec la prise en compte du facteur densité, important pour ce type déchets.

>>>> *M. le président fait la lecture de la convention avec la SDEI.*

A l'unanimité, l'assemblée approuve la signature d'une convention avec la SDEI pour la collecte des déchets de dégrillage de la station d'épuration de Romagnieu.

### **12. Programme de suivi de collecte sur l'ensemble des communes du SICTOM (INFORMATION)**

Dans un objectif de meilleure connaissance des circuits de collecte des camions à ordures ménagères, un programme de suivi a été lancé avec la société SERNED.

Les objectifs sont les suivants :

- Connaissance des circuits
- Relevé du kilométrage par commune
- Identifications des points noirs : marches-arrières, 1/2 tour sur terrains privés
- Optimisation des circuits

Après chaque suivi un bilan est transmis en mairie et une rencontre est programmée avec un représentant de la commune, afin d'étudier les modifications qui peuvent voir le jour : mise en place de bacs de regroupements, changement du lieu de dépose des bacs...

A ce jour, les suivis ont été réalisés sur les communes de Pont de Beauvoisin, St Genix sur Guiers, Champagneux, Grésin, St Maurice de Rotherens, Ste Marie d'Alvey, Rochefort, Avressieux, Belmont Tramonet, Verel de Montbel et Domessin.

Les rendez-vous en mairies vont s'échelonner dans les mois qui suivent.

### **13. Bilan des tonnages du 1er semestre 2010 (INFORMATION)**

Au global les tonnages de déchets en 2010 ont augmentés de +0,89% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2009. Cette hausse peut éventuellement s'expliquer par la collecte des refus de dégrillages de la station d'épuration depuis le mois de mars 2010. M. Pagniez précise qu'au niveau du SITOM Nord Isère, la baisse des ordures ménagères se situe de -1% à -3%.

On constate toutefois une forte hausse du tonnage des emballages et papiers collectés en porte à porte sur Pont de Beauvoisin.

*>>>> M. le président fait l'analyse du bilan que vous avez reçu par courrier.*

**M. REVEL :** Les efforts effectués par le SICTOM du GUIERS ces derniers temps vont dans le bon sens et les projets portés sont novateurs au niveau du Conseil Général de l'Isère.

### **14. Choix d'un fournisseur de colonnes de tri des papiers, emballages et verre (INFORMATION)**

Un marché à procédure adaptée a été lancé concernant l'acquisition de colonnes de tri pour le verre, les emballages et les journaux-magazines. Il s'agit d'un marché à bon de commande d'un an renouvelable 2 fois. L'analyse technique et financière fait ressortir le choix du candidat BILOBA Environnement.

Monsieur le Président souhaite faire partager ce choix aux membres du conseil, étant donné que l'harmonisation avec les anciens conteneurs n'est pas possible.

*>>>> M. le président présente le modèle retenu et recueille l'avis des membres du conseil.*

*Le modèle retenu devra cependant garder un code couleur jaune vert et bleu, comme les anciennes colonnes de tri sélectif en place sur notre territoire.*

## **◆ DIVERS**

### **15. Besoins en conteneurs ordures ménagères**

Les Besoins 2011 en bacs ordures ménagères pour les mairies, écoles, salles des fêtes, cimetières, points de regroupements sont à transmettre au SICTOM en fin d'année pour être inscrits au budget 2011.

### **16. Sensibilisation en porte à porte**

Présentation par M. Pellissier du programme de sensibilisation effectué en porte à porte sur la commune de Grésin avec un retour très positif de la part de la population. Actuellement présent sur la commune de Pressins, M. Pellissier se rendra sur St Jean d'Avelanne ensuite.

L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire du SICTOM. L'impact de cette sensibilisation est important et permet d'avoir un retour sur les personnes qui trient leurs déchets, et ceux qui ne trient pas, de débloquent certaines situations et de parler compostage, stop-pub et prévention des déchets.

## 17. Bilan des premières commissions

M. Maljournal, Président des commissions « COMPOST » et « DECHETTERIES », effectue un bilan des premières réunions et des réflexions engagées. Une présentation sur les pistes de réflexion des commissions est ainsi présentée.

**COMPOST** (*réunions du 27/05 et 09/09*) : Les objectifs principaux ont concerné la diminution des apports en déchèterie, et la baisse des ordures ménagères résiduelles grâce au compostage des bio-déchets.

- ✓ Mise en place d'un plan action COMPOST avec implication des citoyens et des employés communaux
- ✓ Formation de guides composteurs (habitants) et maître composteur (employés du SICTOM)
- ✓ Formation des employés communaux (mulching, séchage, broyage, paillage...)
- ✓ Proposer des solutions de substitutions à l'apport en déchèterie
- ✓ Facturation des apports de déchets verts aux administrations

Autres pistes à étudier :

- La méthanisation des déchets verts (fromagerie Ste Colombe)
- Compostage avec les boues de STEP

**DECHETTERIES** (*réunions du 17/06 et 07/10*) : les objectifs principaux concernent les tonnages et coûts importants pour les déchets verts et les gravats (non valorisés). Pour les gravats, une valorisation en locale est actuellement à l'étude.

L'organisation générale est aussi étudiée comme les horaires d'ouverture (adaptation en fonction des besoins de la population), le contrôle des dépôts (étude de systèmes d'accès par badge, lecture de plaques ou cartes), la simplification de la grille tarifaire (étude d'une tarification simplifiée pour les professionnels).

## 18. Point sur les opérations de broyage

M. Blondon effectue un petit bilan sur les opérations de broyage des déchets verts des déchetteries qui se sont déroulées sur 7 jours et qui permettent de transformer les déchets verts en broyats.

Ceux-ci sont broyés deux fois et épandus en agriculture. Nous observons toutefois encore beaucoup de ferrailles et de plastiques dans les déchets verts.

M. Blondon rappelle aux communes de faire attention à ces indésirables lors des dépôts en déchetteries.

Cette filière locale fonctionne bien et est très appréciée des agriculteurs.

**Conseil syndical clos à 20h00**